
PREFECTURE DU GARD

Direction des relations avec les
collectivités locales et de l'environnement

Bureau de l'environnement

Réf : JANV00/n° 34/IMHL

Affaire suivie par : Mlle MAXCH
Tél. 04.66.36.43.07 - Télécopie 04.66.36.42.55.

NIMES, le **15 FEV. 2000**

SITE INTERNET :
<http://www.gard.pref.gouv.fr>

ARRETE 00N°00308

PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE – PETITE CAMARGUE GARDOISE

Modificatif n° 1

Le préfet du Gard, chevalier de la légion d'honneur,

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, modifiée,

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

VU l'arrêté préfectoral n° 94-01900 du 18 août 1994 fixant le périmètre d'étude du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Petite Camargue Gardoise,

VU l'arrêté préfectoral n° 95-02560 du 3 octobre 1995 fixant la composition de la commission locale de l'eau du SAGE Petite Camargue,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du GARD,

A R R E T E

ARTICLE 1er -

La composition de la commission locale du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Petite Camargue Gardoise est modifiée comme suit :

1 Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Représentant du conseil régional du Languedoc-Roussillon

Titulaire

Mme Mireille CELLIER, conseiller régional

Représentants du conseil général du Gard

Titulaires

M. Louis GIRARD,
conseiller général du canton de St-Gilles

M. Jean DENAT,
conseiller général du canton de Vauvert

M. Christian VALETTE,
conseiller général du canton de Sommières

M. René DUPONT,
conseiller général du canton de Rhône-Vidourle

Suppléants

M. Jean BARRAL,
conseiller général du canton de Sumène

M. Bernard DESCHAMPS,
conseiller général du canton de Beaucaire

M. William DUMAS,
conseiller général du canton de St Mamert

M. Jean YANNICOPOULOS,
conseiller général du canton de La Vistrenque

Représentants des maires

Titulaires

M. René JEANNOT,
maire d'Aigues-Mortes

M. Etienne MOURRUT,
maire du Grau-du-Roi

M. Raymond CLAVEL,
maire de St-Laurent d'Aigouze

M. Roland GRONCHI,
maire de St-Gilles

M. Guy ROCCA,
maire de Vauvert

M. Jean BRUCHET,
maire d'Aimargues

Suppléants

M. Bernard SAUVAIRE,
adjoint au maire d'Aigues-Mortes

M. André DELLA-SANTINA,
mairie du Grau-du-Roi

M. Guy HUGON,
adjoint au maire de St-Laurent d'Aigouze

M. Gilbert SARZY,
adjoint au maire de St Gilles

M. Roger MATTONAI,
conseiller municipal de Vauvert

M. Christian DELBOS,
adjoint au maire d'Aimargues

M. Pierre BERGÉ-LEFRANC,
maire du Cailar

M. Marcel LIBRAT,
adjoint au maire du Cailar

M. Bernard CHASSANG,
maire de Beauvoisin

M. Rémi VALLET,
adjoint au maire de Beauvoisin

M. Claude COLBERT,
syndicat mixte de gestion et
de protection de la Camargue gardoise

M. Robert LAVAL,
syndicat mixte de gestion et de protection
de la Camargue gardoise

M. Gilles DUMAS,
syndicat des digues du Rhône

M. Thierry CHALLIER,
syndicat des digues du Rhône

M. René COSTE,
syndicat d'étude de la nappe
de la Vistrenque

M. Max MONNIER,
syndicat d'étude de la nappe de la Vistrenque

M. Pierre FERRETTI
syndicat intercommunal de curage
d'aménagement du Vistre

M. Pierre PEZAREIX,
syndicat intercommunal de curage et
d'aménagement du Vistre

M. Michel BORIE
syndicat mixte du bassin versant du Vistre

M. Jacques BECAMEL
syndicat mixte du bassin versant du Vistre

2 Collège des usagers :

Représentants de la chambre d'agriculture

Titulaire

M. ANGELRAS

Suppléant

M. AUMEDE

Représentants de la C.C.I. de NIMES-UZES-BAGNOLS-LE VIGAN

Titulaire

M. GOUJET

Suppléant

M. CROUZET

Représentants des associations professionnelles

Titulaire

M. BLATIERE,
président de l'association des manadiers
de taureaux de race camargue, Mas du Pont
de Rousty - 13200 ARLES

Suppléant

M.GROUL,
association des manadiers de taureaux de race
camargue

Représentants des propriétaires riverains

Titulaire

M. Pierre JULIAN,
président de l'A.S.A. du canal de Sylvéréal
1, rue de la Croix - 30470 AIMARGUES

Suppléant

M. Jacques MALAUZAT
SCA Camargue - Villa Tergest
411 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE

Représentants du monde industriel

Titulaire

M. Marcel CASE,
ingénieur chargé de la sécurité et
de l'environnement à la compagnie des Salins
du Midi et des Salines de l'Est

Suppléant

M. Paul André CAPDEQUI-PEYRANERE,
ingénieur, chef du service salin de la compagnie
des Salins du Midi et des Salines de l'Est

Représentants des associations de protection de la nature

Titulaire

M. Xavier VACHEZ, société de la protection
de la nature
B.P. 1414 - 30017 NIMES CEDEX

Suppléant

M. René PALPANT, La Maunerie
Chemin des Canaux - 30740 LE CAILAR

Représentants des associations de pêche et de pisciculture

Titulaire

M. Yvon MERCIER,
fédération du Gard pour la pêche et
la protection du milieu aquatique – Union
des pêcheurs nîmois.

Suppléant

M. André CORROENNE,
fédération du Gard pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

Représentants des associations de chasse

Titulaires

M. Bernard PAGES,
fédération départementale des chasseurs du Gard

Suppléants

M. Raymond TERNAT,
fédération départementale des chasseurs du Gard

Représentants des offices du tourisme et syndicats d'initiative

Titulaire

M. Jean-Marie ESPUCHE,
office de tourisme de Vauvert

Suppléant

Mme Nathalie GONZALES,
office de tourisme de Vauvert

3 Collège des administrations et des établissements publics de l'Etat :

- le préfet du Gard ou son représentant,
- le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- le directeur départemental de l'équipement ou son représentant,
- le directeur du service maritime et de la navigation Languedoc-Roussillon ou son représentant,
- la directrice régionale de l'environnement ou son représentant
- le délégué régional de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ou son représentant
- le directeur du conservatoire du littoral et des rivages lacustres ou son représentant
- le délégué régional du conseil supérieur de la pêche ou son représentant
- le chef du service départemental de l'architecture ou son représentant.

ARTICLE 3 -

La liste des membres de la commission sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et insérée dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

ARTICLE 4 -

Le secrétaire général de la préfecture du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux intéressés.



POUR AMPLIATION
Pour le PREFET et par délégation
Attaché Principal, Chef de Bureau

Agnès BREFORT

LE PREFET,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jean-Paul BRISEUL